

# *Pièces jointes*

- ✓ Avis d'enquête
- ✓ Certificats d'affichage
- ✓ Annonces légales « Nice Matin » et « Tribune Bulletin Côte d'Azur »
- ✓ Copie d'écran du site internet Préfecture
- ✓ Nice-Matin 18 mars 2024



**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes

**du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :  
Monsieur Jérôme HEMAR – [jerome.hemar@aquafrais-cannes.com](mailto:jerome.hemar@aquafrais-cannes.com) – LERINS FISH/AQUAFRAIS CANNES – 159/160 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse [ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr) en mentionnant en objet « Enquête publique LERINS FISH » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :

- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00
- jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00
- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29 JAN. 2024 *Pour le préfet,*  
Secrétaire Général  
SG 4522

  
**Philippe LOOS**





LE CANNET  
CÔTE D'AZUR

Le Cannet, le

25 MARS 2024

DGS N° 202400660

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Maire de la Ville du Cannet certifie que l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes, a bien été mis en affichage :

- à l'Hôtel de Ville du Cannet,

du 8 février au 8 avril 2024.

LE MAIRE,



Yves PIGRENET



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,  
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,  
Président de l'Association des Maires de France,

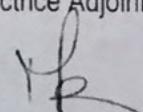
CERTIFIE

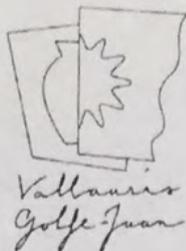
Que l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral n°17347 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Lérins Fish en vue de la régularisation et la modernisation du site aquacole de l'île Sainte-Marguerite à Cannes, ont été affichés en mairie principale, à l'Hôtel de Ville annexe de La Ferrage, en mairies annexes Bocca et Ranguin et au Pôle Juridique réglementaire et Maritimes de la Direction Mer et Littoral, le 09 février 2024. Cet affichage sera effectué jusqu'au 27 mars 2024.

Cannes, le **10 FEV. 2024**



Pour le Maire,  
\* La Directrice Adjointe,

  
Barbara MALEUVRE



# MAIRIE DE VALLAURIS - GOLFE-JUAN

VALLAURIS-GOLFE JUAN  
Le 02 février 2024,

D.D.P.P. des Alpes-Maritimes  
15 FEV. 2024  
ARRIVÉE N° 1079  
VB

**N/REF:** KL/PGR/CM/CL  
DST n°25/24  
Service Cadre de Vie-Hygiène  
Téléphone : 04.93.64.74.62  
hygiene@vallauris.fr

**Direction Départementale de la Protection des Populations  
Service Environnement  
147 boulevard du Mercantour  
06286 NICE CEDEX**

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Kévin LUCIANO Maire de la commune de VALLAURIS-GOLFE-JUAN et Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes certifie que :

- L’avis d’enquête publique prescrit par l’arrêté préfectoral n° 17347 concernant les installations classées pour la protection de l’environnement – Société LERINS FISH.

Est affiché depuis le 02 février 2024 jusqu’au 27 mars 2024.

En foi de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.



**Kevin LUCIANO**  
Maire de Vallauris – Golfe-Juan  
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
d’Agglomération Sophia-Antipolis



159-160 avenue du Maréchal Juin  
06400 CANNES

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes  
DDPP  
147, Boulevard du Mercantour  
06286 NICE Cedex 3

Cannes, le 04/04/2024

Objet : Attestation d'affichage

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes,

Je soussigné, Jérôme HEMAR, Directeur Général de la société Lérins Fish, atteste sur l'honneur de l'affichage de l'avis d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral n°17347 pour une durée de 31 jours du lundi 26 février 2024 à 9h au mercredi 27 mars 2024 à 17h.

Cet affichage a été réalisé sur un support au format et au coloris conformes aux prescriptions de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

La mise en place de l'affichage a été réalisé le 9 février 2024 et a été maintenu en place jusqu'au dernier jour de l'enquête, soit le 27 mars 2024 à 17h.

Dans l'attente des conclusions de cette enquête publique, je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

PJ : photos de l'affichage

Jérôme HEMAR  
DG Lérins Fish

Affichage du 25 mars 2024





# Légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,033 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centralisée mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS D'ENQUÊTES



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS-PS&I en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juifs sur la commune de Cannes.

Du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Carro, 06400 Cannes ; du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :

Monsieur Jérôme HEMAR, [jerome.hemar@aquafrais-cannes.com](mailto:jerome.hemar@aquafrais-cannes.com), Lerins Fish/Aquafrais Cannes, 158150, avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Carro, 06400 Cannes ; par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse [depp-ecpe@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:depp-ecpe@alpes-maritimes.gouv.fr) en mentionnant en objet « Enquête publique Lerins Fish » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

M. Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Carro, 06400 Cannes, les :

- Lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00
- Jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00
- Mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29/01/2024  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général  
Signé : Philippe LOOS

## FORMALITÉS DIVERSES

CAISSE LOCALE GROUPAMA  
de Mandelieu St-Jean

### CONVOCAION AG

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Vendredi 15 mars 2024 à 10 heures au siège de ladite caisse locale.

Ordre du jour

Dans la forme ordinaire :

- Rapport du conseil d'administration
- Présentation des comptes
- Vote des résolutions

Dans la forme extraordinaire :

- Approbation du projet de fusion
- Approbation des nouveaux statuts

Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, conformément aux statuts, ladite Assemblée Générale Mixte se réunira sur deuxième convocation le 30 avril 2024, avec ordre du jour inchangé.

Le Président.

CAISSE LOCALE GROUPAMA  
de Cannes

### CONVOCAION AG

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Vendredi 15 mars 2024 à 10 heures au siège de ladite caisse locale.

Ordre du jour

Dans la forme ordinaire :

- Rapport du conseil d'administration
- Présentation des comptes
- Vote des résolutions

Dans la forme extraordinaire :

- Approbation du projet de fusion
- Approbation des nouveaux statuts

Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, conformément aux statuts, ladite Assemblée Générale Mixte se réunira sur deuxième convocation le 30 avril 2024, avec ordre du jour inchangé.

Le Président.

**PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL EN 3 CLICS !**

RENDEZ-VOUS SUR

[www.nicematin.com](http://www.nicematin.com)

Rubrique SERVICES - Déposez votre annonce  
Immobilier | auto-moto-bateau | divers  
ou

[www.emploi.nicematin.com](http://www.emploi.nicematin.com)

Demande d'emploi

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers

**nicematin var-matin monaco-matin**

# Appels d'offres

## AVIS D'APPELS



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Ville de Cagnes-sur-Mer (06)  
Numéro national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 2106027800013  
Code postal / Ville : 06800 Cagnes-sur-Mer  
Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication  
Moyens d'accès aux documents de la consultation  
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>  
Identifiant interne de la consultation : 24M0006  
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur - Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non  
Nom du contact : Mairie de Cagnes-sur-Mer  
Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : DUME OU DC1 - Lettre de candidature DC2  
Déclaration du candidat individuel ou membre du groupe  
ET  
Les attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle et le montant correspondant du capital garanti (pour l'année en cours).  
Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles à la rubrique E1 de l'imprimé DC2.  
Capacités techniques et professionnelles : Liste des principales fournitures au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.  
Technique d'achat : Accord-cadre  
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 26 février 2024 - 15 h 30  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non  
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : services d'administration publique  
Critères d'attribution :  
- le prix - (70 %)  
- la valeur technique - (30 %)  
Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : FOURNITURE DE SYSTEMES D'EPURATION POUR LES CAVEAUX DU CIMETIERE DE LA BUFFE DE CAGNES-SUR-MER  
Classification CNI : 4825110  
Type de marché : Fournitures  
Lieu principal d'exécution : commune de Cagnes-sur-Mer  
Durée du marché (en mois) : 12  
Valeur estimée hors TVA : 100 000 euros  
La consultation comporte des tranches : Non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché allié : Non  
Section 6 : Informations complémentaires  
Valeurs obligatoires : Non  
Date d'envoi du présent avis : 6 février 2024

## COLLECTIVITÉS

### SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS

Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

**nicematin var-matin**

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

### VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

**nicematin var-matin**

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

**nicematin.com varmatin.com**

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

## EURO DREAMS

Resultats du tirage du jeudi 8 février 2024

2 19 22 26 36 40 4

Combinaison	6 + 1	5 + 2	4 + 3	3 + 4	2 + 5
6 + 1	0	0	0	0	0
5 + 2	0	0	0	0	0
4 + 3	150	42	42	42	42
3 + 4	6 595	2 041	2 041	2 041	2 041
2 + 5	95 772	30 881	30 881	30 881	30 881
2	560 955	185 476	185 476	185 476	185 476

Resultats et informations : [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

## KENO

Resultats des tirages du jeudi 8 février 2024

Tirage du midi

1 7 9 10 15 23 25 27 28 29

30 32 33 34 41 54 55 58 66 70

Multiplicateur x 2

JOKER 8 621 060

Tirage du soir

2 9 10 14 15 23 27 31 33 38

39 40 49 52 57 59 61 65 66 67

Multiplicateur x 3

JOKER 5 369 202

Resultats et informations : [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

## VOTRE CLUB ABONNÉS

C'EST VOUS QUI FAITES L'ACTUALITÉ !

TOUS LES 3 MOIS, RECEVEZ VOTRE MAG DES ABONNÉS POUR UN MOMENT DE LECTURE PRIVILÉGIÉ

Vous y retrouverez vos courriers, vos témoignages, des recettes, vous pourrez profiter d'invitations... CE MAGAZINE EST LE VÔTRE !

**nicematin var-matin monaco-matin**

# Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## VIE DES SOCIÉTÉS

NRPP  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €  
Siège social : 4, boulevard Tzarewitch - 06000 Nice

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Nice du 21 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : NRPP  
Forme : société par actions simplifiée  
Capital : 1 000 € divisé en 100 actions de numéraire de 10 € chacune libérées en intégralité  
Siège social : 4, boulevard Tzarewitch - 06000 Nice  
Objet principal : l'acquisition, la gestion, la vente, l'exploitation par tous moyens et notamment par la mise en location nue ou meublée, de tous biens immobiliers ;  
Durée : 99 ans  
Transmission des actions : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés en cas de pluralité d'associés.  
Président : M. ZONINO Arnaud demeurant 4, boulevard Tzarewitch - 06000 Nice.  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice.

Le président

SCI CHATEAU SAINT JEAN  
Société Civile au capital social de 15245 €  
34, avenue Foch - 75116 Paris RCS Paris 328 611 967

### TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par décision du 23/12/2023, la gérance a décidé de transférer le siège social au 21, avenue Jean Mermoz, 06290 Saint-Jean-Cap-Ferrat à compter du 23/12/2023.  
Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou mise à disposition gratuite d'un associé ou de sa famille ainsi que l'affermement gratuit en garantie de l'immeuble appartenant à la société. Cette affectation pourra notamment prendre la forme d'un cautionnement hypothécaire pris : - sur la totalité des droits immobiliers en pleine propriété dudit immeuble, au profit d'une banque ou d'un établissement de crédit créancier de l'un ou de plusieurs associés ou de leur famille pour ses affaires personnelles pour un engagement dépendant ou non de l'immeuble objet de la société, que cet engagement soit pris par ledit ou lesdits associés directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une personne morale qu'ils contrôlent majoritairement, compte tenu de la communauté d'intérêts existante entre les associés de la SCI et cet dernier.  
Durée : 99 ans.  
Gérance : M. Amer ALTAJIR, demeurant PO Box 12126 Dubai (Emirats Arabes Unis).  
La société sera radiée du RCS Paris et réimmatriculée au RCS Nice.

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/02/2024, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination Sociale : Les FLORALIES  
Forme : société par actions simplifiée  
Capital social : 500 €  
Siège social : WTC2 - 120, route des Macarons - 06560 Valbonne  
Objet social : études, conception, construction d'immeubles, toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à l'objet social.  
Président : M. Gabriel BAULET demeurant, Le Clos Saint-Joseph - 120, route des Macarons - 06560 Valbonne  
Commissaires aux comptes : néant  
Clause d'agrément : cession d'action libre entre actionnaire  
Clause d'admission : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Gasse

## FORMALITÉS DIVERSES

### CESSATION DE GARANTIE

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris, RCS de Paris, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficie la SAS GESTION IMMOBILIERE DES ALPES MERIDIONALES sise 33, avenue Henri Lanterne 06700 Saint-Laurent-du-Var, RCS N° 409 058 436, accordée pour les opérations de :  
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce  
visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.  
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'accorder à la SAS GESTION IMMOBILIERE DES ALPES MERIDIONALES sa garantie financière pour les activités de :  
- gestion immobilière et syndic de copropriété.

### AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris, RCS de Paris, N° 382 506 079, fait savoir que les garanties financières dont bénéficie la SARL PLG IMMO sise 49, avenue de la Couronne 06590 Theoule-sur-Mer, RCS N° 829 417 106, accordées pour les opérations de :  
- transactions sur immeubles et fonds de commerce,  
- et de gestion immobilière,  
visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cesseront trois jours francs après la publication du présent avis.  
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

## AVIS RECTIFICATIF

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans Nice-Matin du 7 février 2024, concernant la société KLVM, 74, chemin des Plateaux Fleurs, 06600 Antibes. Il y a lieu de lire : il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 août 2023, à Nice. Et non pas : il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 août 2024, à Nice.

## AVIS D'ENQUÊTES



Direction départementale de la protection des populations direction populations  
Environnement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS-FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00.  
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :  
- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes ; du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités  
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :  
Monsieur Jérôme HEMAR - [jerome.hemar@aquafrais-cannes.com](mailto:jerome.hemar@aquafrais-cannes.com) - LERINS FISH/AQUAFRAIS-CANNES - 159180, avenue du Marechal Juin 06400 Cannes.  
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :  
- par registre électronique ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes  
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie  
- par courrier électronique à l'adresse [dispo-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:dispo-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr) en mentionnant en objet « Enquête publique LERINS FISH » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
Monsieur Jean-Loup DESTOMES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :  
- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00  
- jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00  
- vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00  
- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00  
- mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00  
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29/01/2024  
Pour le préfet, Le secrétaire général  
Signé : Philippe LOOS

**radio émotion**  
Vintage Pure Côte

<b>105.3 FM</b> NICE-ANTIBES-CANNES	<b>100.5 FM</b> MONACO-MENTON
<b>104.3 FM</b> VALBERG	<b>104.2 FM</b> VALLÉE DE LA VÉSUBIE

dab+ radioemotion.fr

nice-matin HORS-SÉRIE var-matin

**Marcel Pagnol**  
84 pages  
D'un siècle à l'autre

Il y a cinquante ans, Marcel Pagnol quittait la scène. Retrouvez dans ce hors-série exceptionnel des photos inédites, des correspondances manuscrites jamais publiées à ce jour, des interviews exclusives... sur l'Académicien, cinéaste et écrivain qui a vécu à La Gaude et à Monaco.

**5,90€** En vente actuellement chez votre marchand de journaux

**Saint-Laurent-du-Var**  
VILLE DE VALBOURNE - SCHEFFA ARTINA

Ville de Saint Laurent du Var (06)  
222 esplanade Levant  
06700 Saint Laurent du Var

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**SERVICES**

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Ville de Saint Laurent du Var (06)  
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 21060123300302  
Code postal / Ville : 06700 Saint Laurent du Var

Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication  
Moyens d'accès aux documents de la consultation  
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>  
Identifiant interne de la consultation : 2024/006

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non  
Nom du contact : Monsieur le Maire - Tél : +33 492124242 - Mail : [commande.publique@saintlaurentduvar.fr](mailto:commande.publique@saintlaurentduvar.fr)

Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation  
Capacité économique et financière : Énoncées dans le règlement de la consultation  
Capacités techniques et professionnelles : Énoncées dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 04 mars 2024 - 11:30  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non  
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre unifiés) : Services généraux des administrations publiques.  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Location et entretien de cabines sanitaires temporaires  
Classification CPV : 45215500  
Type de marché : Services  
Description succincte du marché : Location et entretien de cabines sanitaires temporaires  
Lieu principal d'exécution : Commune de Saint-Laurent-du-Var - 06700  
Durée du marché (en mois) : 12  
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché allot : Non  
Section 5 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : Non  
Autres informations complémentaires : La consultation donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application de l'article R2162-2 alinéa 2, avec minimum et maximum en application de l'article R2162-4-1° du Code de la Commande Publique et dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :  
- 10 000 € HT minimum par période  
- 50 000 € HT maximum par période  
La durée du marché est fixée à 12 mois, à compter du 19 juin 2024.  
Reconductible 3 fois par tacite reconduction, pour la même durée et les mêmes montants, sauf dénonciation par la collectivité 3 mois avant la date d'expiration de chaque période.  
Séance d'ouverture des plis non publique  
Date d'envoi du présent avis : 02 février 2024



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Commune de Valbonne (06)  
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 21060152200175  
Code postal / Ville : 06560 Valbonne  
Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication  
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>  
Identifiant interne de la consultation : Démolition bâtiment abbaye  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des Services Techniques et de l'Environnement - Tél : +33 493123141 - Mail : [dbrs@ville-valbonne.fr](mailto:dbrs@ville-valbonne.fr)  
Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : cf - Règlement de la consultation

Capacité économique et financière : cf - Règlement de la consultation  
Règlement de la consultation  
Capacités techniques et professionnelles : cf - Règlement de la consultation  
Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 04 mars 2024 - 11:30  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non  
Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : DEMOLITION D'UN BATIMENT MITOYEN A L'ABBAYE CHALAISSIENNE DE VALBONNE  
Classification CPV : 45110000  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : Démolition d'un bâtiment mitoyen à l'abbaye chalaisienne situé au village de Valbonne.  
Lieu principal d'exécution : Commune de Valbonne  
Durée du marché (en mois) : 3  
La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché allot : Non  
Section 5 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : Non  
Autres informations complémentaires : Visite conseillée  
Date d'envoi du présent avis : 08 février 2024

1234A192

**ENQUETES PUBLIQUES**



**Direction Départementale de la Protection des Populations Environnement**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des Îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes  
du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprend notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :  
- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes - du lundi au vendredi de 9h à 17h00  
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités

- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet : Monsieur Jérôme HEMAR, [jerome.hemar@aquafrais-cannes.com](mailto:jerome.hemar@aquafrais-cannes.com), LERINS FISH/AQUAFRAIS CANNES - 158/160 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :  
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes - par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes, ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie  
- par courrier électronique à l'adresse [edpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:edpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr) (rien mentionner en objet «Enquête publique LERINS FISH» ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :  
- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00  
- jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00  
- vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00  
- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00  
- mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.  
Nice, le 29/01/2024  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général  
Signé : Philippe LOOS

1234A001



**1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DU VENDREDI 1 MARS 2024 AU MARDI 2 AVRIL 2024 INCLUS**

En exécution de l'arrêté municipal du 30/01/2024, Monsieur le Maire de Saint-Paul de Vence a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Paul de Vence visant à corriger et rendre plus efficaces certaines dispositions réglementaires et de zonage que la pratique a révélé inutilement contraignantes ou simplement inadéquates.  
Par décision du 14 décembre 2023, le tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur GARET, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur BARRITAU, en qualité de commissaire suppléant.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paré par le commissaire enquêteur seront déposés pendant toute la durée de l'enquête :  
Au service urbanisme, Rondpoint Sainte Claire, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Mairie de Saint-Paul de Vence, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la procédure de modification N°1 du PLU Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL DE VENCE.

Du par courriel à l'adresse suivante : [service-urbanisme@saint-paul-de-vence.fr](mailto:service-urbanisme@saint-paul-de-vence.fr)  
Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mardi 2 avril 2024 à 16h, heure de clôture de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.  
Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie.  
Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/>

Monsieur le commissaire enquêteur recevra la copie de la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit, les jours suivants :  
- Jeudi 7 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h  
- Mercredi 20 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h  
- Mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h (dernier jour de l'enquête)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Paul de Vence, dès l'ouverture de l'enquête publique. La demande sera adressée auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Paul-de Vence, Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL DE VENCE.  
L'autorité compétente en matière d'environnement a rendu un avis conforme le 2 janvier 2024, lors de l'examen au cas par cas ad hoc, concluant en l'absence de nécessité de soumettre à évaluation environnementale la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.  
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

1234A076

**CONSTITUTIONS**

**BOSIO EVRARD ET ASSOCIES**  
Société d'Avocats  
au Barreau de Nice  
54 boulevard Victor Hugo  
06000 NICE  
[bosio-evrard@orange.fr](mailto:bosio-evrard@orange.fr)

Suivant acte S.S.P en date à Antibes du 1er février 2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination sociale : LHM Holding  
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée A Associé Unique  
Siège social : ANTIBES (06600) 16 Boulevard Albert Ter - Le Trianon  
Objet social : La Société a pour objet, sur le plan national comme international, d'être une société HOLDING, c'est-à-dire de jouer le rôle d'une société mère disposant de filiales et pouvant prendre une ou plusieurs participations minoritaires ou majoritaires dans le capital et/ou les droits de vote d'autres sociétés, en vue de les contrôler, les diriger ou les gérer et assurer la centralisation et la facturation des services communs. De plus fournir toutes prestations de services et apporter toute assistance à toute personne physique ou morale, savoir : dans toutes activités relevant du domaine de l'administratif. La gestion pour son propre compte de tout portefeuille de titre de droits sociaux et de participations. Octroi de prêt ou d'avances à des sociétés ayant avec la société holding des liens en capital, directs ou indirects, et de manière plus générale, la gestion d'opérations de trésorerie avec ces sociétés. Le tout directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apports, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliances, de société en participation ou de prise en location ou location-gérance de tous biens et autres droits. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.  
Capital social : Le Capital social est fixé à la somme de 1.000 euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.  
Apports en numéraire  
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant le réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.  
Transmission des actions : La transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.  
Président : Monsieur Jean-Pierre PARRA-BANDEIRA nom d'usage SINTINELLA, demeurant sis à ANTIBES (06600) 16 Boulevard Albert Ter - Le Trianon

1234A055

**POUR AVIS**

Par acte ssp en date de 30/01/2024, il a été constituée une SAS  
Dénomination : MINE THE BLOCKS  
Siège Social : 240 rue Evraste Galois 06410 BUI  
Capital : 100 €  
Activités principales : Toutes études de marchés et sondages et toutes actions commerciales, administratives pouvant contribuer et/ou susceptibles de faciliter, directement ou indirectement la réalisation de projets immobiliers pour son compte ou le compte d'un tiers  
Durée : 99 ans  
Président : M. Iier Gael 10 avenue Domme du loup 06800 CAGNES SUR MER  
Exercice du droit de vote : 1 action = 1 voix  
Immatriculation au RCS de ANTIBES

1234A002

Aux termes d'un ASSP en date du 31/01/2024, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : NFC CONCEPT  
Sigle : NFC  
Objet social : Coaching sportif individuel et collectif (en présentiel ou distanciel), maintien de la condition physique et du bien-être corporel, avec ou sans appareils dédiés, formation non diplômante et gestion de clientèle pour les coachs, fourniture et location de matériels, vente de vêtements et produits accessoires, vente à l'unité de produits nutritionnels, organisation d'événements promotionnels. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.  
Siège social : 37 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE  
Capital : 1200€  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NICE  
Président : Madame CHAUBARD Camille, demeurant Route de Pèone, Lieu dit Col de la Poubé, La Maschone, 06470 GUILLAUMES  
Directeur général : Madame SALEK Sarah, demeurant 2 rue de la Tour Magnan, Château Miramar, 06000 NICE  
Directeur général délégué : Monsieur VAMBRE Anthony, demeurant 120 boulevard Marcel Pagnol, Villa Topaze, 06700 SAINT LAURENT DU VAR  
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'un droit de vote attaché aux actions proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, étant précisé que chaque action donne droit à une voix au moins.  
Clause d'agrément : Les actions de la Société ne peuvent être cédées qu'après agrément préalable donné par la majorité simple des associés présents ou représentés. La demande d'agrément doit être notifiée au Président par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre signature. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité de dirigeants, montant et répartition du capital. Le Président notifie par tout moyen cette demande d'agrément aux associés. La décision des associés sur l'agrément doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la notification de la demande. À défaut de notification, la cession est autorisée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre signature. Si aucune réponse n'est intervenue à l'expiration du délai ci-dessus, l'agrément est réputé acquis. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées. En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'associé cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans le délai d'un mois de la notification de la décision d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc. En cas de refus d'agrément, la Société doit, dans un délai de trois mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquiescer à faire acquiescer les actions de l'associé cédant par des associés ou par des tiers. Lorsque la Société procède au rachat des actions de l'associé cédant, elle est tenue dans les six mois de ce rachat de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social. Le prix de rachat des actions est ainsi déterminé à la valeur minimale du prix de la part à la date de la création, soumise à réévaluation à date de la cession. A défaut d'accord sur le prix de rachat, celui-ci est fixé par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du code civil. Cet expert est tenu de respecter les règles de détermination du prix de rachat énoncées ci-dessus.  
Camille CHAUBARD

1234A064

Quelles sont les 500 premières entreprises de la Côte d'Azur ?

La réponse se trouve dans le Palmarès 2023 tribune

Abonnez-vous à partir de 220€

1234A053

**Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins**

**OPH Cannes Pays de Lérins (06) 22 boulevard Louis Négrin 06150 Cannes**

**AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX**

**Caractéristiques du marché**  
**Pouvoir adjudicateur :** OPH Cannes Pays de Lérins (06) Robert Secchi (rsecchi@ophcannes.net)  
**Objet du marché :** Appel à projet relatif à la mise à disposition de toiture dans le cadre de l'installation et de l'exploitation de centrale photovoltaïque.  
**Date de clôture :** Lundi 04 mars 2024 - 12.00  
**Informations rectificatives**  
**Nature de la date à rectifier :** date de réception des candidatures : date de l'acte de «04-03-2024 à 12.00», lire «01-03-2024 à 12.00».  
**Autres informations**  
 Classification CPV : 71320000  
 Dans le cadre de la remise d'une proposition, une visite obligatoire des deux sites est organisée.  
 Elle s'effectue du 15 janvier au 2 février sur rendez vous auprès de M Secchi (04.93.48.12.22).  
 Les propositions des candidats n'ayant pas effectué cette visite ne seront pas analysées.  
 Date d'envoi du présent avis 29 février 2024

1237A182

**ENQUETES PUBLIQUES**



**Direction Départementale de la Protection des Populations Environnement**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**2nd Avis D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LÉRINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes :  
**du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00**  
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :  
 - sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral  
 - sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
 À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.  
**Nice, le 29/01/2024**  
**Par le préfet,**  
**Le secrétaire général**  
**Signé : Philippe LOOS**

1237A001

toral Quai Croisette Port Pierre Canto 06400 Cannes : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
 - sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités  
 - sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
 Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet Monsieur Jérôme HEMAR [jerome.hemar@aquafrais-cannes.com](mailto:jerome.hemar@aquafrais-cannes.com)  
**LÉRINS FISH/AQUAFRAIS CANNES** - 159180 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.  
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions  
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes  
 - par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes, ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie  
 - par courrier électronique à l'adresse [dpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:dpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr) en mentionnant en objet «Enquête publique LÉRINS FISH»; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
 Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :  
 - **lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00**  
 - **jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00**  
 - **vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00**  
 - **mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00**  
 - **mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00**  
 À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>  
 À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.  
**Nice, le 29/01/2024**  
**Par le préfet,**  
**Le secrétaire général**  
**Signé : Philippe LOOS**

**ZEM AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DU VENDREDI 1 MARS 2024 AU MARDI 2 AVRIL 2024 INCLUS**

En exécution de l'arrêté municipal du 30/01/2024, Monsieur le Maire de Saint-Paul de Vençe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Paul de Vençe visant à corriger et rendre plus efficaces certaines dispositions réglementaires et de zonage que la pratique a révélé inopérantes contraignantes ou simplement inadaptées.  
 Par décision du 14 décembre 2023, le tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur GARDET, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur BARPAILLIT, en qualité de commissaire suppléant.  
 Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paréché par le commissaire enquêteur seront déposés pendant toute la durée de l'enquête :  
**Au service urbanisme - Rondpoint Sainte Claire, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENÇE**  
**Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h**  
 Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou à l'adresse par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
**Mairie de Saint-Paul de Vençe, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la procédure de modification N°1 du PLU Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL-DE-VENÇE.**  
 Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-urbanisme@saint-pauldevence.fr](mailto:service-urbanisme@saint-pauldevence.fr)  
 Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mardi 2 avril 2024 à 16h, heure de clôture de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/>  
 Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.  
 Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie.  
 Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/>  
 Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit, les jours suivants :  
 - **Jeudi 7 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**  
 - **Mercredi 20 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**  
 - **Mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h (dernier jour de l'enquête)**  
 Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Paul de Vençe, dès l'ouverture de l'enquête publique. La demande sera adressée auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Paul de Vençe, Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL DE VENÇE.  
 L'autorité compétente en matière d'environnement a rendu un avis conforme le 2 janvier 2024, lors de l'examen au cas par cas ad hoc, concluant en l'absence de nécessité de soumettre à évaluation environnementale la modification du Plan Local d'Urbanisme.  
 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.  
 À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

1237A002

**CONSTITUTIONS**

**SELAS STIFANI - FENOUD BECHTOLD**  
**Avocats au Barreau de Grasse 11 Rue des États Unis 06400 CANNES**  
**secretariat@sfb-avocats.fr**  
**Tel : 04.93.67.26.16**  
**Fax : 04.93.67.83.89**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale : CANNELLE**  
**Forme : Société Civile Immobilière**  
**Capital : 1 000 € (MILLE EUROS)**  
**Siège social : Terra Nostra - 1149 chemin du Val Martin 06560 VALBONNE**  
**Objet : La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts; - plus généralement, toutes opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés.**  
**Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS d'Antibes**  
**Apports : Apports en numéraire : Madame Josiane ROSSINI apporte la somme de 100 € (CENT EUROS); Madame Abigail CINNAMON apporte la somme de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS) et Monsieur CINNAMON apporte la somme de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS). Soit la somme totale de 1.000 € (MILLE EUROS).**  
**Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés à leur valeur nette comptable. Les parts ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement unanime de tous les associés. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des parts sociales.**  
**Gérance : Madame Josiane ROSSINI, née le 21/04/1945 à SAINT-RAPHAËL, de nationalité française, demeurant Terra Nostra - 1149 chemin du Val Martin 06560 VALBONNE et Madame Dinka JURKOVIC épouse CINNAMON, née le 11 octobre 1965 en CROATIE, de nationalité britannique, demeurant à 352 route de Plascassier 06130 GRASSE ont été désignés comme premiers co-gérants statutairement pour une durée illimitée.**

**Plus avis et mention,**  
**La Gérance.**

1237A090

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/02/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme : Société par Actions Simplifiée**  
**Dénomination : BLACK CARS**  
**Siège social : 19 chemin des Travaux (06800) CAGNES-SUR-MER**  
**Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES**  
**Capital : 1.000 €**  
**Objet : Location de Véhicules de Tourisme avec Chauffeurs (VTC), location de véhicules avec et sans chauffeur, services de conciergerie, vente de prestations de services et de produits liés à l'activité et d'une manière générale toutes activités annexes.**  
**Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, avec un nombre de voix égal au nombre d'actions dont il est titulaire et sans limitation. Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'utilisateur dans les décisions ordinaires et au non-propriétaire dans les décisions extraordinaires.**  
**Clauses restreignant la transmission des actions : pour toutes cessions, exercice du droit de préemption. A l'expiration du délai d'agrément à la majorité absolue des droits de vote existants.**  
**Président : MAHER CHEBBI** demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 19, chemin des Travaux.  
**Directeur Général : Nolwenn DENAY** demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 19, chemin des Travaux.  
**Pour avis.**

1237A066

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Actes sous seing privé en date à ANTIBES le 31/07/2024  
**Dénomination sociale : LUDI**  
**Forme juridique : Société par actions simplifiée**  
**Siège social : 587 PREMIERE AVENUE 06600 ANTIBES**  
**Capital social : 1.000 euros**  
**Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :  
 - L'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit.  
 - La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger.  
 - La réalisation de toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, marketing, ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et en particulier l'ensemble des prestations pouvant être délivrées par une société holding animatrice de groupe.  
 En outre, l'objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement, ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.**  
**Durée : 99 ans**  
**Président : Monsieur FROMENT Lucas** demeurant 587 1ère avenue 06600 Antibes  
**Directeur Général : Madame TEYSSIER** Elodie, demeurant 587 1ère avenue 06600 Antibes  
**Cession de parts sociales : La cession de titres du capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.**  
**Immatriculation au R.C.S. de ANTIBES**  
**POUR AVIS**

1237A126

Suivant acte SSP en date du 20 février 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION SOCIALE : MGA/G/ CAPITAL : 1.000 € / SIÈGE SOCIAL : 15 rue des Ponchettes - 06300 NICE / DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE / OBJET : L'activité d'épicerie fine, cave à vin, dépôt-vente de pain et pâtisserie, salon de thé, bar à tapas et activités connexes; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées; / **Clauses restreignant la transmission des actions :** En cas de pluralité d'associés, toute cession consentie au profit d'un tiers doit être soumise à la procédure d'agrément / **Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote :** Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives ou de se faire représenter par un autre associé et tout associé personne morale par toute personne de son choix dûment habilitée ou de voter à distance ou de voter à l'assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication; chaque action donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations / **Administration :** **Président :** METIS, dont le siège est sis 15 rue des Ponchettes - 06300 NICE, **Directeur général :** AMIS GROUP, dont le siège est sis 1 rue des Ponchettes - 06300 NICE, **Pour avis.****

1237A189

**FIDUCIAL SOFIRAL**

**67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date du 12 février 2024  
**Dénomination sociale : NissAlcool**  
**Forme sociale : Société par actions simplifiée**  
**Siège social : 36 avenue des Diablos Bleus, 06200 NICE**  
**Capital social : 5000 euros**  
**Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :  
 - Le commerce au détail de vins, spiritueux, boissons et de tout objet pouvant s'y rapporter;  
 - L'épicerie fine;  
 - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.  
 La participation, directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;  
**Durée : 99 ans**  
**Président : M. Willy RIANI** demeurant à NICE (06300) 32 rue Monseigneur Alfred Daumas,  
**Directeur général :** Mms Nelly PORZUCCO épouse RIANI demeurant à NICE (06300) 32 rue Monseigneur Alfred Daumas  
**Clauses relatives aux cessions d'actions :** La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.  
**Immatriculation : RCS de Nice**  
**Pour avis****

1237A163

**67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date du 06/02/2024  
**Dénomination sociale : VITALITY SANTE PLUS**  
**Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Siège social : 20 rue Jules et Alme Avigdor, 06300 NICE**  
**Capital social : 1.000 euros**  
**Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :  
 - Les activités de courtage en assurances notamment santé, prévoyance, emprunteur, habitation et véhicules ;  
 - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;  
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;  
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;  
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.**  
**Durée : 99 ans**  
**Président : M. Cheddi KHALFALLAH** demeurant à NICE (06300) 20 rue Jules et Alme Avigdor  
**Directeur Général : Mme Henda AYARI** épouse KHALFALLAH demeurant à NICE (06300) 20 rue Jules et Alme Avigdor  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.  
**Immatriculation : RCS de Nice**  
**Pour avis**

1237A146

**Consultez en temps réel les annonces de ventes de fonds de commerce publiées au BODACC**

Recherche simplifiée | Mise à jour automatique | Information en temps réel

**RENDEZ-VOUS SUR**  
**tribuca.net /BODACC/**

## Enquêtes publiques

Expropriation ▾

Hydroélectricité ▾

Autorisation de travaux ▾

Installations classées pour la  
protection de l'environnement

Protection de l'environnement ▾

# Installations classées pour la protection de l'environnement

A lire dans cette rubrique



PRÉFET  
DES ALPES-MARITIMES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LERINS FISH Cannes**

Publié le 26/02/2024



# LERINS FISH Cannes

Mis à jour le 26/02/2024

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes

Enquête publique organisée du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

## Arrêté et avis d'enquête publique

[Télécharger Avis d'enquête publique](#) 

PDF - 0,56 Mb - 06/02/2024

[Télécharger Arrêté préfectoral n°17347 du 29/01/2024 portant organisation d'une enquête publique](#)

PDF - 1,44 Mb - 06/02/2024

## Dossier

Demande d'autorisation environnementale

[Télécharger 1-DAE\\_Aquafrais\\_Lerins](#) ☽

PDF - 14,36 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 2-Decision\\_cas-par-cas](#) ☽

PDF - 0,68 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 3-Justificatif\\_maitrise\\_fonciere](#) ☽

PDF - 0,84 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 4-Carte\\_25000](#) ☽

PDF - 1,99 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 5-Fichier\\_synthese\\_teleprocedure](#) ☽

PDF - 0,01 Mb - 20/02/2024

Contribution des services

[Télécharger 6-Avis\\_MRAe](#) ☽

PDF - 0,53 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 7-Memoire\\_reponse\\_avis\\_MRAe](#) ☽

PDF - 1,34 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 8-Avis-Ifremer](#) ☽

PDF - 0,98 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 9-Avis\\_Drassm](#) ☽

PDF - 0,42 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 10-Rapport\\_fin\\_phase\\_examen](#) ☽

PDF - 3,46 Mb - 20/02/2024

---

GRAND-OUEST ANTIBES-CANNES-GRASSE

# nice-matin

RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

LUNDI 18 MARS 2024 - 1,70 € N°27736 - nice-matin.com

CÔTE D'AZUR

## La vie à Coaraze, village coupé du monde

PAGE 4

# L'aquaculture en pleine expansion dans la baie



Si l'extension de la ferme de Golfe-Juan est déjà validée par l'État, la modernisation du site des îles fait l'objet d'une enquête publique. PAGE 8



# Aquaculture : quel avenir pour la ferme des îles ?

Il reste quelques jours au public pour donner son avis sur le projet de modernisation porté par Aquafrais sur ce site des îles de Lérins qui produit une centaine de tonnes de bars et daurades par an.

La société cannoise Aquafrais, spécialisée dans l'élevage de bars et de daurades poursuit la restructuration de ces sites aquacoles. Après avoir obtenu l'été dernier le feu vert de l'État pour le projet d'extension de la ferme basée dans la baie de Golfe-Juan [lire ci-dessous], une autre enquête publique vient de démarrer. Elle se clôturera fin mars et elle concerne cette fois-ci, comme l'indique l'avis d'enquête publique, « la régularisation et la modernisation du site aquacole des îles de Lérins, dans le Golfe de Juan, sur la commune de Cannes ».

## Pourquoi régulariser la production du site ?

Le projet consiste donc d'abord à régulariser la déclaration ICPE de ce site des îles de Lérins dont la production dépasse aujourd'hui largement les 20 tonnes par an qui avaient été établies à l'origine. « Ce dépassement existait antérieurement à la reprise du site par Aquafrais Cannes en 2018, explique le rapport de présentation du projet. Dans le cadre du renouvellement de la stratégie d'exploitation, avec la modernisation de ce site, la création d'un nouveau site aquacole dans le Golfe de Juan et la fermeture des sites de Théoule-sur-Mer et de Cap 1 et Cap 2, l'entreprise a pour objectif d'arriver à une production totale de 1 200 tonnes par an. Le site modernisé des îles de Lérins permettra une production de 100 tonnes. Il sera dédié aux gros calibres (1 kg et plus) pour une durée d'élevage moyenne de 36 mois. »

## Moderniser un site vieillissant

Deuxième point du projet : moderniser ce site aquacole « qui est en mauvais état » dit le rapport. Il s'agira d'abord de sécuriser les infrastructures et leurs ancrages en prenant en compte les aspects environnementaux et



Aquafrais Cannes a organisé sa production entre différentes filiales détenues à 100 %. La société Lerins Fish gère le site des îles. Le chantier consistera en deux opérations : le démontage de l'ancien site et le montage du nouveau. (Photo Aquafrais)

## Jérôme Hémar, Caroline Roose : le face-à-face

Derrière les ambitions de modernisation et d'agrandissement que nourrit la société Aquafrais, un constat : si la ville de Cannes, par exemple, consomme en moyenne 32 kg de poissons par habitant et par an – la moyenne nationale – cela représente 2 500 tonnes de poissons par an.

■ Jérôme Hémar, Aquafrais : « Comment répondre à la demande si ce n'est pas par l'élevage local ? » « Que ceux qui s'opposent à nos projets m'expliquent comment répondre à cette demande interpelle Jérôme Hémar, le directeur général d'Aquafrais. La pêche traditionnelle aujourd'hui n'a pas les moyens de le faire. Selon le comité local des pêches, moins de 5 % du poisson consommé sur la Côte d'Azur provient de la pêche locale. Ce poisson, si on ne le produit pas ici, il faudra aller le chercher ailleurs. Par transports – alors que nous proposons un circuit court – et dans des élevages

turcs ou grecs dont on ne maîtrise pas les conditions d'élevage... »

■ « En adaptant notre consommation à la ressource naturelle » répond Caroline Roose, l'eurodéputée écologiste

Pour la députée européenne Caroline Roose, la réponse se trouve dans notre façon de consommer. « Nous devons apprendre à nous nourrir en fonction de ce que nous donne la nature et pas en faisant de la surpêche ou de l'élevage intensif. Dans ces fermes aquacoles, les poissons sont nourris avec des farines et de l'huile fabriquées à partir de pélagiques, des petits poissons qui sont pêchés en masse en Afrique de l'Ouest. C'est de la ressource naturelle qu'on prélève au détriment de la sécurité alimentaire des pays en voie de développement, cela pour satisfaire notre consommation ici... »

les usages sur la zone. Le nouveau site sera aussi installé sur de plus grands fonds – 45 mètres – ce qui permettra d'offrir des conditions plus saines pour le grossissement des poissons. Un projet que le directeur général d'Aquafrais assure avoir mené en concertation avec les différents acteurs locaux de la mer.

## « 120 tonnes maximum par an »

« D'abord, précise l'homme d'affaires, il ne s'agit pas là d'augmenter notre production actuelle, nous resterons comme aujourd'hui autour de 120 tonnes maximum par an. Et en surface, nous sommes sur les mêmes dimensions qu'actuellement, soit 8 000 m<sup>2</sup>. Ce projet, assure-t-il aussi, nous l'avons mené en accord avec les pêcheurs de Cannes, puisque nous écartons la structure de 150 mètres d'une zone propice à la pêche professionnelle. Nous nous éloignons aussi des herbiers de posidonies et des coralligènes pour aller vers des plus grands fonds. Enfin, ce déplacement du site vers le nord implique une modification de la zone de mouillage des grands yachts qui a été validée par les professionnels du yachting. » Évidemment, cela n'est encore pas du goût des principaux opposants à l'aquaculture, l'eurodéputée Caroline Roose en tête qui dénonce « un système aquacole industriel néfaste pour notre patrimoine méditerranéen et nos pêcheurs locaux ». Du côté d'Aquafrais, on déplore de la part de l'élue européenne « une opposition de principe, quasi idéologique ».

JULIE BAUDIN

jbudin@nicematin.fr

■ Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto ; par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Cannes, ou par courrier électronique à dappice@alpes-maritimes.gouv.fr

## Site de la Batterie : un recours toujours pendant...

S'opposer à l'aquaculture est devenu depuis quelque temps le cheval de bataille de l'eurodéputée Les Écologistes Caroline Roose. Et elle s'accroche. Fin 2023, malgré le feu vert de la préfecture des Alpes-Maritimes sur le dossier d'extension de la ferme aquacole de la Batterie à Golfe-Juan, elle a déposé un recours contentieux, espérant annuler l'agrandissement du parc,

pendant pas suspensif fait savoir Aquafrais. « Les travaux préliminaires du nouveau site de la Batterie devraient donc commencer cette année ». Avec le dépôt de cette requête devant le tribunal administratif de Nice, la députée européenne va-t-elle quand même réussir à rouvrir ce dossier ? L'élue qui vit à Villeneuve-Loubet ne veut en tout cas pas lâcher

projet extrêmement dangereux » pour les pêcheurs locaux qui, selon elle, « vont voir leur zone de travail fortement réduite ». Caroline Roose dit avoir le soutien de bon nombre de pêcheurs locaux, de commerçants et de citoyens de Golfe-Juan et du Cannet. Pour rappel, le maire Les Républicains de Vallauris Golfe-Juan, Kevin Luciano, ainsi que les parlementaires de droite Eric Pau-

ils semblent tout de même se faire plus discrets aujourd'hui. La députée européenne réaffirme, elle, « les conséquences graves sur la biodiversité et une aberration écologique dans une zone Natura 2000 », à cause de la dispersion des antibiotiques pour les poissons et des déjections, « qui seront forcément plus nombreuses qu'aujourd'hui puisqu'on augmente la production ».

pris en compte les graves insuffisances » dans l'étude d'impact du commissaire de l'enquête publique. Elle espère aujourd'hui qu'avec son recours elle pourra porter ses convictions à l'oreille du nouveau préfet, Hugues Moutouh, nommé en septembre dernier, le précédent n'ayant que peu entendu ses arguments. Affaire à suivre. Pour l'heure, le préfet en question « vient de re-